

Préconisations générales de décontamination

cobas 5800

V09-2023

Préambule (obligations du laboratoire):

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2007 (J.O du 4 Aout 2007 concernant les mesures de prévention liées à l'exposition à des agents biologiques pathogènes), le responsable de laboratoire doit identifier le niveau de risque lié à son activité (HIV, mycobactéries, prions...) et en informer les intervenants extérieurs au laboratoire.

Il doit communiquer aux intervenants extérieurs un document attestant de la décontamination (instruments et dispositifs associés) réalisée par le personnel du laboratoire avant l'intervention.

La déclaration de décontamination jointe à l'instrument doit inclure : Le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .

Pour aider les laboratoires à répondre à cette exigence, Roche met à disposition des préconisations générales et spécifiques à chaque instrument .

Préconisations générales Roche

Résumé

Ce document a pour but de fournir un guide aux clients et collaborateurs Roche pour inactiver les micro-organismes et minimiser les risques d'infection que ce soit pour les modules, les accessoires ou l'intégralité des systèmes avant intervention ou après usage dans le laboratoire

Précautions générales - Matériel minimum requis

Toujours porter des équipements de protection individuels appropriés durant la décontamination

Les échantillons analysés peuvent contenir du matériel à risque biologique (bactéries, virus, etc...)

Suivre les règles suivantes :

- Porter une blouse et des gants
- Ne jamais manger, boire ou fumer pendant le travail dans l'environnement du laboratoire
- Laver vos mains après intervention
- Ne pas approcher ses mains et ses doigts de la bouche, du nez ou des yeux

- DNA AWAY
- Eau distillée
- 70% Ethanol

Préconisations générales

Essuyer les surfaces externes des instruments (capots, zones de chargement et de déchargement, de prélèvement et toute zone à risque) avec une gaze ou une lingette imbibée de javel diluée.

Eliminer immédiatement la Javel en passant une lingette imbibée d'eau.

Essuyer ces mêmes surfaces avec une lingette imbibée d'Ethanol à 70%

Ne pas appliquer ces préconisations à proximité des parties optiques et électroniques

En cas de transport, s'assurer que les composants décontaminés sont secs avant emballage

Préconisations spécifiques

Prendre connaissance des préconisations spécifiques propres à chaque instrument

Attester de la réalisation de la décontamination avant toute intervention

Préconisations spécifiques de décontamination avant intervention

cobas 5800

V09-2023

Préambule (obligations du laboratoire):

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2007 (J.O du 4 Aout 2007 concernant les mesures de prévention liées à l'exposition à des agents biologiques pathogènes), le responsable de laboratoire doit identifier le niveau de risque lié à son activité (HIV, mycobactéries, prions...) et en informer les intervenants extérieurs au laboratoire. Il doit communiquer aux intervenants extérieurs un document attestant de la décontamination (instruments et dispositifs associés) réalisée par le personnel du laboratoire avant l'intervention.

La déclaration de décontamination jointe à l'instrument doit inclure : Le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .

Pour aider les laboratoires à répondre à cette exigence, Roche met à disposition des préconisations générales et spécifiques à chaque instrument .

Préconisations générales Roche

Résumé

Ce document a pour but de fournir un guide aux clients et collaborateurs Roche pour inactiver les micro-organismes et minimiser les risques d'infection que ce soit pour les modules, les accessoires ou l'intégralité des systèmes avant intervention ou après usage dans le laboratoire

Précautions générales - Matériel minimum requis

- Eau distillée
- 70% Ethanol
- Solution désinfectante
- Tissu non pelucheux
- Gants non poudrés
- Sacs Poubelle

Préconisations spécifiques

n°	Actions	Fait	Commentaires
Cobas 5800			
1	Retirer tous les réactifs et consommables de l'instrument		
2	Réaliser une vidange de l'instrument avec de l'eau distillée (Flush)		
3	Vider les poubelles liquides; éliminer les déchets en fonction de la réglementation en vigueur.		
4	Vider la poubelle solide		
5	Décharger les racks puis les enlever de la machine.		
6	Eteindre l'instrument		
7	Décontaminer la waste station à l'aide d'un tissu imbibé de solution désinfectante.		
8	Décontaminer la table de travail à l'aide d'un tissu imbibé de solution désinfectante.		
9	Remplacer le sac poubelle de la poubelle à déchets solides.		
10	Essuyer les capots extérieurs à l'aide d'un tissu non pelucheux imbibé d'eau distillée, puis rinser avec un nouveau tissu non pelucheux imbibé d'éthanol à 70%.		
Cobas 5800 datamanager			
1	Eteindre le datamanager		
2	Débrancher le datamanager et le sortir de l'instrument		
3	Décontaminer le datamanager à l'aide d'un tissu imbibé de solution désinfectante.		

A partir de ces préconisations, le laboratoire doit rédiger en fonction des risques propres à son établissement son protocole de décontamination incluant le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .